



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/866/16

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 20 OCT. 2016
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 18 octobre 2016

DIFFUSION

MM. Barazzone
Pagani
Mmes Salerno
Alder
M. Kanaan
Mmes Charollais
Heurtault-Malherbe
Luthi
Bohler
MM. Moret
Burri
Macherel
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Concerne : Crédit de 8 734 700 F destiné à la construction d'un bâtiment comprenant un restaurant scolaire, des locaux parascolaires, des locaux affectés aux habitants et des locaux pour les jardiniers du service des espaces verts, situés au parc Geisendorf, rue Lamartine 16 bis

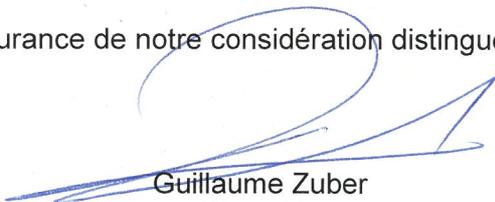
Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 28 septembre 2016, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux :

- Direction générale de l'agriculture et de la nature
- Service de surveillance des communes - secteur finances communales
- Office cantonal de l'énergie
- Services industriels de Genève
- Service de toxicologie de l'environnement bâti
- Service de la planification de l'eau

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Direction de la mensuration officielle
- Office cantonal du logement et de la planification foncière
- Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
- Département de l'instruction publique, de la culture et du sport - Direction de la logistique

Date réelle d'affichage : 6 octobre 2016
Date légale d'affichage : 6 octobre 2016
Fin délai référendaire le : 15 novembre 2016